

# Le Code rural



---

## Guide conçu pour vous aider à profiter pleinement des parcs, des voies navigables, de la côte et de la campagne.

Jointly produced with Natural Resources Wales

### Sommaire

- [Respect de tous](#) »
- [Protéger l'environnement](#) »
- [Profiter du plein air](#) »
- [Savoir interpréter les panneaux et symboles de la campagne](#) »
- [Organisations endorsing the code](#) »

# Respect de tous



- Soyez prévenant envers ceux qui vivent à la campagne, y travaillent et aiment profiter de ses attraits.
- Laissez les barrières et les propriétés comme vous les avez trouvées.
- Ne stationnez pas devant les portes et les allées.
- Soyez sympathique, dites bonjour, partagez les espaces.
- Suivez les panneaux trouvés sur place et ne vous éloignez pas des sentiers balisés à moins qu'une voie d'accès plus large soit disponible.

## Agriculture, élevage et animaux sauvages

Vos actions peuvent se répercuter sur la vie et les moyens de subsistance d'autres personnes.

Coopérez avec les gens qui travaillent dans la campagne. Par exemple, suivez les indications de l'agriculteur en cas de déplacement ou de rassemblement d'animaux. Elles aident à assurer la sécurité de tous.

Laissez les barrières et les propriétés comme vous les avez trouvées ou suivez les instructions sur les panneaux. Si vous faites partie d'un groupe, assurez-vous que la dernière personne sait comment elle doit laisser les barrières. Les agriculteurs ferment les barrières pour garder les animaux dans les prés ou les laissent ouvertes pour leur permettre de se nourrir et de s'abreuver. Ne touchez pas aux machines agricoles, aux chevaux ou au bétail. Si vous pensez qu'un animal de ferme est en détresse, essayez d'alerter l'agriculteur.

Ne vous approchez pas trop près des animaux sauvages, du bétail et des chevaux. Leur comportement peut être imprévisible, surtout en présence de leurs petits. Ils pourraient vous blesser.

Ne nourrissez pas le bétail, les chevaux ou les animaux sauvages, vous risqueriez de leur faire plus de mal que de bien.

## Se déplacer et stationner à la campagne

La circulation sur les routes de campagne peut être dangereuse, pour les personnes comme pour les espèces sauvages.

Ralentissez et conduisez prudemment sur les routes de campagne. Veillez à ne pas stationner devant les portes et les allées. Pensez toujours à laisser suffisamment de place pour le passage des véhicules d'intervention d'urgence.

Envisagez de laisser la voiture chez vous quand vous projetez de faire une balade en plein air. Pourquoi ne pas utiliser les transports en commun? Vous trouverez des informations sur les transports sur le [site Internet de Traveline](#).

Faites particulièrement preuve de prudence et restez vigilant lorsqu'un droit de passage traverse une ligne de chemin de fer. Vous trouverez des conseils sur l'utilisation sans risque des passages à niveau sur le site Internet de [Network Rail](#).

Maintenez-vous du côté opposé à celui du sens de la circulation et [suivez le Highway Code](#) (Code de la route britannique) si vous devez marcher sur une route sans trottoir.

## Soyez sympathique, dites bonjour, partagez les espaces.

Pendant vos promenades en plein air, vous pourriez rencontrer d'autres usagers et animaux. Ralentissez ou arrêtez-vous pour laisser passer les chevaux, les randonneurs et le bétail lorsque vous vous déplacez en voiture ou à vélo. Laissez-leur toujours beaucoup de place.

Sur les sentiers équestres, les randonneurs et cavaliers ont la priorité sur les cyclistes.

Les cyclistes et les cavaliers doivent respecter la sécurité des randonneurs qui, en contrepartie, doivent veiller à ne pas leur barrer la route ou les mettre en danger.

## Suivez la signalisation locale et les sentiers balisés.

Orientez-vous à l'aide de cartes et des panneaux trouvés sur place. Restez sur les sentiers balisés même s'ils sont boueux, à moins qu'un accès plus large soit disponible comme sur les terres en libre accès, par exemple. Vous contribuerez ainsi à la préservation des semis, de la faune et de la flore.

Apprenez le sens des [panneaux et symboles](#) utilisés à la campagne. Ils vous aideront à identifier les itinéraires à pratiquer par les différents usagers pour traverser la campagne.

Utilisez si possible les barrières, les échaliers ou les passages pratiqués dans les limites des champs. Escalader les limites peut causer des dommages et mettre le bétail en danger.

Contactez l'[autorité locale](#) si vous pensez qu'un panneau est illégal ou trompeur, comme le serait un panneau « privé - défense d'entrer » sur un sentier public, par exemple.

# Protéger l'environnement



- Ramenez vos déchets chez vous et ne laissez aucune trace de votre passage.
- N'allumez pas de feu et ne faites un barbecue que si un panneau vous y autorise explicitement.
- Gardez toujours vos chiens sous contrôle et en vue.
- Les déjections canines doivent être collectées, déposées dans un sac et mise au rebut dans les poubelles publiques.
- Soyez bienveillant envers la nature ; veillez à ne causer ni dégât ni perturbation.

Nous avons tous la responsabilité de protéger nos campagnes et nos espaces ouverts pour les générations actuelles et futures.

Soyez bienveillant envers la nature. Veillez à ne causer ni dégât ni perturbation. Laissez les rochers, pierres, plantes et arbres comme vous les trouvez et prenez soin de ne pas déranger les espèces sauvages, y compris les oiseaux qui nichent au sol.

Ne dérangez pas les ruines ou les sites historiques. Notre patrimoine naturel et bâti est important.

## Ramenez vos déchets chez vous et ne laissez aucune trace de votre passage

N'oubliez pas d'apporter un sac pour pouvoir rapporter vos ordures et déchets alimentaires à la maison. Utilisez les poubelles publiques ou recyclez vos déchets dans la mesure du possible. Non seulement les déchets nuisent à la beauté de la campagne, mais ils peuvent aussi présenter un danger pour les espèces sauvages et le bétail. L'abandon de déchets et le déversement de déchets sont des infractions criminelles.

## N'allumez pas de feu et ne faites un barbecue que si un panneau vous y autorise explicitement

Soyez prudent avec les flammes nues et les cigarettes. Ne faites un barbecue qu'aux endroits munis de panneaux vous y autorisant explicitement. Éteignez toujours votre barbecue avant de quitter les lieux, vérifiez que les cendres sont froides et éliminez-les de façon responsable. Les incendies peuvent être aussi dévastateurs pour la faune, la flore et les habitats naturels que pour les personnes et les biens.

Certains gestionnaires fonciers ont recours aux feux contrôlés pour gérer la végétation, surtout sur les landes de basse et haute altitude entre le 1er octobre et le 15 avril. Composez le 999 si vous constatez un incendie sans surveillance.

## Gardez toujours les chiens sous contrôle et en vue

La campagne, les parcs et la côte sont des endroits parfaits pour faire gambader un chien, sans toutefois oublier de tenir compte des autres usagers et des espèces sauvages.

Veillez à bien contrôler votre chien, pour qu'il ne s'approche pas des espèces sauvages, du bétail, des chevaux et des autres usagers à moins d'y avoir été invité. N'oubliez pas :

- de toujours tenir votre chien en laisse ou sous surveillance;

- de vous assurer que votre chien obéirait systématiquement à votre ordre de vous rejoindre ;
- de veiller à ce que votre chien ne s'écarte pas du chemin ou de la zone d'accès autorisés.

Vérifiez toujours les panneaux trouvés sur place sachant que dans certaines situations, les chiens doivent être tenus en laisse pendant une partie de l'année voire toute l'année. Les chiens autres que les chiens d'aide à la personne, peuvent également être tout bonnement interdits à certains endroits. Les panneaux vous informeront de ces restrictions locales le cas échéant.

Quoi qu'il en soit et où que vous soyez, il est recommandé de tenir son chien en laisse à proximité du bétail.

Sur les terres dites « Open Access » (en libre accès) et sur la côte, les chiens doivent être tenus en laisse à proximité du bétail. Du 1er mars au 31 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse sur les terres en libre accès, même si elles ne sont occupées par aucun animal d'élevage. Il s'agit d'une obligation légale.

Un agriculteur a le droit de tirer sur un chien qui attaque ou poursuit du bétail. Il ne serait pas nécessairement tenu d'indemniser le propriétaire du chien.

Lâchez votre chien si vous vous sentez menacé par du bétail ou des chevaux. Ne prenez pas le risque d'être blessé en protégeant votre chien. Lâcher votre chien vous permettra, à vous comme à lui, de vous mettre plus facilement en sécurité.

Le [Dog Walking Code](#) (Code des promenades avec un chien) pourrait vous être utile.

## Les déjections canines doivent être ramassées, déposées dans un sac et jetées dans une poubelle publique ordinaire

Ramassez toujours les déjections de votre chien, pour éviter la contamination des personnes, du bétail et des espèces sauvages.

Ne laissez jamais vos sacs de déjections canines n'importe où, même si vous avez l'intention de les récupérer plus tard. Les sacs et contenants désodorisés peuvent rendre le transport des sacs à déjections canines moins désagréables. Si vous ne trouvez pas de poubelle publique, ramenez ces sacs chez vous et jetez-les dans votre propre poubelle.

# Profiter du plein air

- Vérifiez votre itinéraire et les conditions sur place.
- Planifiez votre aventure, sachez ce à quoi vous pouvez vous attendre et ce que vous pouvez faire.
- Profitez bien de votre visite, amusez-vous et faites-en un bon souvenir.



L'activité en plein air est salutaire pour votre bien-être. Le plein air se prête parfaitement à la détente, au repos de l'esprit et à toutes sortes d'activités. Quoi que vous aimiez faire à l'extérieur, vous en profiterez davantage si vous vous préparez à l'avance.

## Vérifiez votre itinéraire et les conditions sur place

Étudiez bien votre itinéraire et munissez-vous des cartes nécessaires. Consultez les cartes, les guides ou sites Internet à jour avant de partir.

Vous y trouverez des conseils sur les activités spécialisées des groupes de loisirs de plein air. Les sites Internet comme [Getoutside](#) ou [Visit Britain](#) publient une liste de ces groupes. Les centres d'information peuvent aussi vous donner des idées et des conseils sur ce que vous pourriez trouver sur place.

## Vérifiez la météo, les marées et l'état de l'eau

Vérifiez les prévisions météo avant de partir. Les conditions peuvent changer rapidement en montagne et le long de la côte. N'hésitez pas à faire demi-tour si les conditions changent au cours de vos promenades.

Consultez les [horaires de marée](#) avant de partir, pour éviter d'être piégé par la marée montante. Le changement de marée a une incidence sur certains fleuves, pas seulement sur la mer. Soyez prudent sur les roches glissantes et les algues.

Consultez le site Internet de l'[Environment Agency](#) pour vous renseigner sur la qualité et l'état de l'eau si vous envisagez de barboter, de nager ou de profiter de l'eau.

## Planifiez votre aventure ; sachez ce à quoi vous pouvez vous attendre et ce que vous pouvez faire

Dites à quelqu'un où vous allez et à quelle heure vous envisagez de rentrer. En zone rurale, vous pourriez ne voir personne pendant plusieurs heures et souvent, le téléphone ne capte pas très bien les réseaux.

Vous êtes responsable de votre sécurité et de celle des personnes qui vous accompagnent. Interrogez-vous sur votre maîtrise et vos connaissances de l'activité que vous envisagez de pratiquer.

Prenez vos dispositions pour pouvoir faire face aux risques naturels et notamment aux fluctuations météorologiques pour rester en sécurité. N'oubliez pas de vous munir des vêtements et de l'équipement adaptés aux activités prévues.

Soyez prêt à changer de projet si les lieux où vous vous rendez sont très fréquentés.

## Droits et autorisations

Ce code fournit des informations sur les droits des différents usagers. La pratique de certaines activités vous obligera peut-être à demander l'autorisation du propriétaire des lieux. C'est le cas :

- du camping ;
- de la nage en eau douce ;
- de la pêche en eau douce.

Profitez bien de votre visite, amusez-vous et faites-en un bon souvenir.

# Savoir interpréter les panneaux et symboles de la campagne

À la campagne, vous pourriez rencontrer les symboles suivants, entre autres :



Les flèches indiquent les droits de passage légaux et enregistrés de différents groupes d'utilisateurs.

## Sentier accordant le droit de passage aux randonneurs et utilisateurs d'une aide à la mobilité



## Piste cavalière accordant le droit de passage aux randonneurs, utilisateurs d'une aide à la mobilité, cavaliers et cyclistes



## Chemin détourné à accès limité, n'accordant le droit de passage qu'aux randonneurs, utilisateurs d'une aide à la mobilité, cyclistes, cavaliers et voitures à cheval

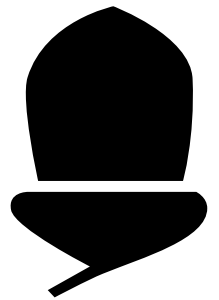


## Chemin détourné ouvert à toutes circulations, accordant le droit de passage à tous les usagers, véhicules à moteur inclus.



## National Trail (Sentier national)

Créé pour la promenade et autorisant parfois la pratique du cheval et du cyclisme. Les usagers à mobilité réduite peuvent se rendre sur le site Internet de [National Trail](#) pour vérifier l'aptitude à l'usage des sentiers. Ce site Web contient également des cartes, des outils de planification d'itinéraires et des informations sur les déviations de sentiers. Ce symbole marque 16 itinéraires longues distances en Angleterre et au Pays de Galles, dont fait notamment partie le sentier du littoral England Coast Path.



## Open Access sign (libre accès)

Autorisant l'exploration au-delà des sentiers. Vous les trouverez dans de nombreuses zones dont :



- la montagne ;
- les « moorlands » (landes de haute altitude) ;
- les « heaths » (landes de basse altitude) ;
- les « downs » (collines crayeuses) ;
- les marges côtières ;
- les terres communales enregistrées.

Consultez le site Internet [Open Access website](#) où vous trouverez des cartes, des informations et les restrictions éventuellement imposées en matière d'accès.

## Chemin autorisé

Suivez les conseils fournis sur les panneaux trouvés sur place. L'accès à ces sentiers dépend du bon vouloir des propriétaires terriens, qui décident qui peut les emprunter. Certaines zones de libre accès fonctionnent également sous les mêmes conditions.



# Organisations endorsing the code



**British Canoeing**  
[www.britishcanoeing.org.uk](http://www.britishcanoeing.org.uk)

**British Cycling**  
[www.britishcycling.org.uk](http://www.britishcycling.org.uk)

**British Horse Society**  
[www.bhs.org.uk](http://www.bhs.org.uk)

**British Mountaineering Council**  
[www.thebmc.co.uk](http://www.thebmc.co.uk)

**Canal and River Trust**  
[canalrivertrust.org.uk](http://canalrivertrust.org.uk)

**Country Landowners' Association**  
[www.cla.org.uk](http://www.cla.org.uk)

**CPRE, the countryside charity**  
[www.cpre.org.uk](http://www.cpre.org.uk)

**Cycling UK**  
[www.cyclinguk.org](http://www.cyclinguk.org)

**Disabled Ramblers**  
[disabledramblers.co.uk](http://disabledramblers.co.uk)

**Forestry Commission**  
[www.gov.uk/government/organisations/forestry-commission](http://www.gov.uk/government/organisations/forestry-commission)

**Forestry England**  
[www.forestryengland.uk](http://www.forestryengland.uk)

**The Institute of Public Rights of Way and Access Management**  
[iprow.co.uk](http://iprow.co.uk)

**Kennel Club**  
[www.thekennelclub.org.uk](http://www.thekennelclub.org.uk)

**The National Association for Areas of**

**Outstanding Natural Beauty**  
[www.landscapesforlife.org.uk](http://www.landscapesforlife.org.uk)

**National Farmers' Union**  
[www.nfuonline.com](http://www.nfuonline.com)

**National Parks England**  
[www.nationalparksengland.org.uk](http://www.nationalparksengland.org.uk)

**National Trust**  
[www.nationaltrust.org.uk](http://www.nationaltrust.org.uk)

**Open Spaces Society**  
[www.oss.org.uk](http://www.oss.org.uk)

**Ordnance Survey**  
[www.ordnancesurvey.co.uk](http://www.ordnancesurvey.co.uk)

**Ramblers**  
[www.ramblers.org.uk](http://www.ramblers.org.uk)

**Sport England**  
[www.sportengland.org](http://www.sportengland.org)

**Tenant Farmers Association**  
[tfa.org.uk](http://tfa.org.uk)

**VisitEngland**  
[www.visitengland.com](http://www.visitengland.com)

**YHA England and Wales**  
[www.yha.org.uk](http://www.yha.org.uk)